



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 mai 2026
Convocation du : 21 mai 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 28

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Hans LANDLER, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Céline LOGEZ, Hugues QUESTE pouvoir à Cristiane DELESTREZ, Christophe LECOEUCE pouvoir à Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Catherine LE BROUSTER pouvoir à Quentin MILLIOT, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Cyrielle DEBAVELAERE, Michel PLOUY pouvoir à Hans LANDLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thibault CAPELLE

DE26_084

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES
(CLETC)
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Autorisation - Approbation

Par délibération n° 20 C 0005 du 9 juillet 2020, le Conseil Métropolitain a décidé la création de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Cette délibération prévoit que la commission est composée de 188 membres. Ces commissaires sont désignés par les Conseils Municipaux des communes concernées avec un nombre de représentants selon la même grille de répartition que pour l'élection des représentants des communes au Conseil Métropolitain.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de délibérer pour désigner les représentants qui sont au nombre de 3 pour la Ville d'Armentières.

L'élection de ces membres se déroule dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est demandé aux Présidents de Groupe de présenter leurs candidats pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges (CLECT).

Candidatures :

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :**

Cristiane DELESTREZ
Benjamin TISON-BEERNAERT

- **Liste «L'Urgence D'agir pour Armentières »**

Michel PLOUY

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De désigner les représentants qui siégeront au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT).

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 33 voix pour
- 2 abstentions :
Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 01/06/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260529-DE26_084-DE

Par conséquent, sont désignés pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges : Cristiane DELESTREZ, Benjamin TISON-BEERNAERT, Michel PLOUY

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thibault CAPELLE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS